

L'UPR saisit de nouveau le CSA pour non-respect du principe d'équité à son encontre, par les médias audiovisuels nationaux depuis le scrutin des européennes de mai 2014



Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
du principe d'équité à son encontre, par les médias audiovisuels nationaux depuis le scrutin des élections européennes du 25 mai 2014 (le courrier est en pièce jointe du communiqué de presse).

Le bilan médiatique des élections européennes avait témoigné de l'absence quasi-totale de l'UPR de toutes les émissions politiques audiovisuelles nationales. Au regard des scores finaux, il était apparu que l'UPR avait subi de graves injustices par rapport aux autres formations présentes, par exemple vis-à-vis de « *Nous citoyens* » ou de « *Nouvelle donne* », partis créés fin 2013 et immédiatement massivement médiatisés.

L'intervention du CSA à la toute fin de la campagne avait permis de commencer à remédier, quoique de façon très insuffisante, à cette situation de déséquilibre. Les rares passages proposés à l'UPR se situaient quasiment tous sur des tranches horaires de faible écoute ou sur des formats ridiculement courts - enregistrés en différé, puis découpés et réduits à un passage unique de quelques dizaines de secondes - ne permettant pas d'exposer le moindre raisonnement politique. En outre, l'UPR a été présentée généralement au milieu de listes aux propositions farfelues ou catégorielles, comme si les médias avaient obéi à une « corvée démocratique ».

En dépit de l'alerte du CSA de mai 2014, l'UPR continue d'être interdite de l'ensemble des émissions politiques du paysage audiovisuel français. Le seul et unique passage accordé à l'UPR par un média audiovisuel national depuis le scrutin européen a été l'interview de François Asselineau face à Aymeric Caron et Léa Salamé à l'émission de divertissement « *On n'est pas couché* », présentée par Laurent Ruquier. Cet entretien a suscité un très vif intérêt des téléspectateurs puisqu'il a été salué par une audience élevée et que l'UPR a enregistré plusieurs centaines d'adhésions spontanées dans les jours qui ont suivi. Serait-ce justement cet énorme potentiel d'approbation dans la population française qui ferait peur aux médias ?

Le traitement médiatique réservé à l'UPR est d'autant plus inacceptable que le NPA, qui a obtenu moins de suffrages que l'UPR au dernier scrutin national - les élections européennes du 25 mai 2014 - , bénéficie quant à lui d'une exposition médiatique significative dans les plus grandes émissions politiques de France.

Entre le 25 mai 2014 et le 3 décembre 2014, le NPA a bénéficié en effet de 220 minutes de temps de parole dans des émissions comme « *Mots croisés* » et les « *4 vérités* » sur France 2, sur la matinale de RMC, les interviews politiques de BFM TV, dont l'émission « *Le Point, RMC, BFM Business* », « *Ça vous regarde* » sur LCP, « *C à vous* » sur France 5, les interviews politiques sur i-Télé, dont « *Tirs croisés* », « *l'Invité* », etc.

L'application du principe d'équité promu par le CSA aurait voulu que l'UPR, qui a obtenu 77 000 voix aux élections alors que le NPA en a obtenu 75 000, fût invitée au moins autant de temps (220 minutes) que le NPA, sur la même période et dans les mêmes émissions politiques. En réalité, et malgré ses demandes nombreuses, l'UPR a bénéficié de 0 minutes et 0 secondes, ce qui est exactement le temps de parole réservé à l'opposition en Corée du Nord.